

Arrêté n° 1206 CM du 19 juillet 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte dénommée Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP)

(NOR : DAE23000148AC)

Paru in extenso au journal officiel n°59 N du 25/07/2023 à la page 16206 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 04/10/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixtes locales ;
Vu le code du commerce ;
Vu la délibération n° 99-98 du 3 juin 1999 portant création de la Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) ;
Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixtes locale, associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;
Vu la lettre n° 4148 PR du 12 juin 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 12 juin 2023 ;
Vu l'avis n° 76-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 16 juin 2023 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1764 CM du 2 octobre 2024*

Est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte dénommée Société de financement du développement de Polynésie française (SOFIDEP) pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Warren DEXTER.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 1764 CM du 2 octobre 2024*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte dénommée Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) pour siéger au conseil d'administration :

- M. Warren DEXTER ;
- M. Taivini Teai ;
- M. Jordy Chan ;
- Mme Elise Vanaa ;
- M. Guy Loussan ;
- M. Frédéric Turconi ;
- M. Claude Periou.

Art. 3

L'arrêté n° 1810 CM du 12 novembre 2020 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte dénommée Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP), est abrogé.

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2023.
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Tevaiti-Ariipaea POMARE

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1206 CM du 19 juillet 2023](#), JOPF n° 59 N du 25/07/2023 à la page 16206
- [Arrêté n° 1764 CM du 2 octobre 2024](#), JOPF n° 112 N du 04/10/2024 à la page 18451